REPERTOIRE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE

SEANCE DU 08 Février 2023

N° Délibération	Objet	Vote
2023-05	Archivage numérique : avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire avec la COVE.	Adopté à l'unanimité
2023-06	Correspondant incendie et secours	Adopté à l'unanimité
2023-07	Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Création de commerces en entrée de ville	Adopté à l'unanimité
2023-08	Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Rénovation thermique de l'école élémentaire et maternelle.	Adopté à l'unanimité
2023-09	Tarif location de la grande salle – activités récurrentes	Adopté à l'unanimité

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023

Etaient présents :
Mrs Philippe BOUTEILLER, Jérôme PAOLI, Julien BRUNET, Jaouad ABOUD, Philippe BERNARD
Mmes Agnès BURLE, Sylvie ALAZARD, Jessica GOUJON, Thérèse BAUDOUIN, Céline BOYER, Anne Marie ISAIA
Etaient représentés :
Mme Nathalie SORDI donne pouvoir à Monsieur Jaouad ABOUD

Madame Anne-Marie ISAIA est désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :
- Approbation du compte rendu de la séance du 11 janvier 2023.
- Questions soumises à délibérations :
  - ✓ Archivage numérique : avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire avec la COVE.
  - ✓ Correspondant incendie et secours.
  - ✓ Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Création de commerces en entrée de ville.
  - ✓ Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Rénovation thermique des écoles élémentaire et maternelle.
  - ✓ Tarif location de la grande salle – activités récurrentes.

- Comptes rendus succincts des réunions et commissions.

1. Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil

- Lors du Conseil Municipal du 11 janvier 2023 une convention de partenariat avait été adoptée afin qu'une intervenante sociale, Mme BRACQUEMART, puisse venir faire des permanences en mairie. Malheureusement le projet a été abandonné par cette personne. Il pourrait être intéressant de chercher une autre personne afin d'assurer ce type de prestation (assistante sociale).

- La modification n°01 du PLU est entrée en vigueur le 01 février.

- Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre avec les Maires des communes des Dentelles (Gigondas, Beaumes, La Roque Alric, Lafare, Suzette) est prévue le 09 février afin d'évoquer un éventuel Comité des feux de forêts. Un compte rendu sera fait aux conseillers lors du prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire souhaite faire part aux membres du Conseil Municipal du coût du service Commun IADS pour l'année 2022 : le coût moyen de l'acte est de 155.11 €, en diminution par

rapport à l'année 2021. De plus la COVE a délibéré sur les montants des attributions de compensations pour 2023. Le montant pour la Commune est de 16 239.20 €.

- Enfin les élus sont informés que la responsable des services techniques a été recrutée. Elle prend son poste le 13 avril 2023.

2. Questions soumises à délibération

➢ Délibération n°2023-05 - Archivage numérique : avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire avec la COVE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'avenant ci-joint annexé,

Considérant que, progressivement l'ensemble des documents administratifs migrent du support papier au support numérique. La commune va devoir mettre en place un système d'archivage électronique pour assurer :
- La conservation des documents numériques
- L'accès aux documents tant pour les services que pour le public
- La gestion du cycle de vie des données

Pour l'y aider la COVE propose un nouveau service d'archivage numérique, dans le cadre de la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire, à laquelle la commune adhère déjà. Parallèlement, la COVE poursuivra la mission de conseil en archivage « traditionnel » toujours à titre gratuit.

La prestation de l'e-archiviste au profit de la commune sera facturée sur la base de la population, comme pour la prestation de protection des données personnes (DPO).
Le coût pour 2023 pour la commune sera de 350 €.

La Commune demeure libre de mettre un terme à la prestation à chaque fin d'année.

Pour adhérer à ce nouveau volet du service commun de l'innovation numérique du territoire pour la prestation d'archivage électronique, il convient d'autoriser le Maire à signer un avenant à cet effet avec la COVE.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant proposé.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion au service commun – volet archivage numérique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces subséquentes

➢ Délibération n°2023-06 – Représentant de la Commune - correspondant incendie et secours

Vu la loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation dite « Loi MATRAS » du 16 Novembre 2021,

Vu le décret n°2022-1091 du 29 Juillet 2022 venant rendre applicable cette disposition de loi en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction,

Considérant que les communes exposées à au moins un risque majeur ont l'obligation de communiquer le nom d'un correspondant incendie et secours au préfet et président du Conseil d'administration du SDIS.

Considérant que ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur tous les sujets relevant de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Considérant que dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut sous l'autorité du Maire :

- Aider à informer et à sensibiliser sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde, notamment dans le cadre de la gestion anticipée des crises.

- Permettre à la commune de répondre à ses obligations de planification et d'information préventive.

- Contribuer à définir et à gérer la défense extérieure de la commune contre l'incendie, par la mise en place d'un Schéma Communal de DECI.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le correspondant incendie et secours.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** Monsieur Jérôme PAOLI en qualité de correspondant incendie et secours.
- **ET CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer le nom du correspondant au préfet et président du Conseil d'administration du SDIS.

➢ Délibération n°2023-07 Demande de subvention DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – Création de commerces en entrée de ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux afin de soutenir financièrement le projet de Création de commerce en entrée de ville.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**RECETTES D'INVESTISSEMENT**			
	MONTANT HT	***FINANCEURS***	***DISPOSITIF***	***% DE PARTICIPATION***	***MONTANT DE LA SUBVENTION***
		Région	FRAT	11.21%	110 000.00
Etudes	128 012	Département	CDST	11.90%	116 797.00
Travaux	853 410	Etat	DETR	35.66%	350 000.00
			Autofinancement	41.23%	404 625.00
TOTAL	**981 422**	**TOTAL**		**100%**	**981 422**

Il est proposé de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 350 00 €.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** l'opération de création de commerces en entrée de ville.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

➢ Délibération n°2023-08 demande de subvention DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) – Rénovation thermique des écoles élémentaire et maternelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local afin de soutenir financièrement le projet de rénovation thermique de l'école élémentaire et de l'école maternelle par le remplacement des menuiseries et la mise en place de double vitrage.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**RECETTES D'INVESTISSEMENT**			
	MONTANT HT	***FINANCEURS***	***DISPOSITIF***	***% DE PARTICIPATION***	***MONTANT DE LA SUBVENTION***
Travaux	141 717.36	Etat	DSIL	50%	70 858.68
			Autofinancement	50%	70 858.68
TOTAL	**141 717.36**	**TOTAL**		100%	**141 717.36**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ADOPTE l'opération de rénovation thermique des écoles élémentaire et maternelle.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté.

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL.

➢ Délibération n°2023-09 Tarif location des salles communales – activités récurrentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de location des salles communales aux associations extérieures à la Commune proposant des activités récurrentes sur l'année.

Il est proposé ainsi de fixer ce tarif à 100 € par an par heure d'utilisation hebdomadaire.

Le montant de la location sera encaissé via la régie de recettes centralisée.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir, comme proposé, le tarif de la location des salles communales.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de fixer le tarif de location des salles à 100 € par an par heure d'utilisation hebdomadaire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'est entretenu avec les représentants de l'ASL du Pilon au sujet du poteau incendie du lotissement. Il apparaît que c'est le seul poteau incendie de la commune qui est privé. Le débat est ouvert sur une éventuelle reprise par la commune de ce poteau incendie.

De plus Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été approché par le centre national de la propriété forestière qui porte un projet de développement forestier des forêts privés. Ce projet vise à valoriser la gestion des forêts privées au regard des obligations des propriétaires de débroussaillement et d'entretien. Il s'agit donc de signer un courrier de soutien à cette initiative afin d'aider le projet à émerger pour qu'il puisse accompagner les propriétaires privés dans la bonne gestion de leurs forêts. Les élus valident l'écriture d'un courrier de soutien.

Julien BRUNET informe les élus qu'aucune sortie scolaire n'est à ce jour organisée par les écoles. Le foyer laïque souhaite donc combler cette carence en organisant une sortie. La forme et le fond n'est pas encore décidé mais le foyer laïque sollicitera la mairie pour bénéficier d'un soutien financier de la mairie.

Jessica GOUJON propose que la prochaine édition du Petit Vacqueyrassien sorte au mois de mars. Ainsi elle demande que les articles lui soient remontés au plus tard le 1er mars.

4. Comptes rendus succincts des réunions et commissions

Thérèse BAUDOUIN fait part aux élus des informations récoltées lors de la réunion sur le SCOT à la COVE. En effet le SCOT n°03 est en train d'être élaboré. Il insistera sur la zéro artificialisation nette. Cela pourra avoir une incidence sur notre PLU.

Anne-Marie ISAIA informe les élus que le Syndicat Mixte Forestier diffuse sur son site internet les informations relatives aux obligations de débroussaillage. Ainsi cela permet à chacun d'identifier les zones à débroussailler de manière rapide.

Jessica GOUJON a participé à un séminaire sur la thématique du Tourisme. Il s'agissait de repenser la stratégie d'accueil touristique avec la mise en place d'un SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) au niveau de l'intercommunalité mais avec des déclinaisons locales. Il s'agit donc de redéfinir l'avenir des bureaux d'information touristique. Il est important de « créer des flux » pour ramener l'habitant vers les bureaux d'information touristique.

Thérèse BAUDOUIN a assisté au cinéma le Rivoli à Carpentras à une projection de la COVE sur le projet « maison des familles – Le Phare ». En effet, la COVE a décidé de créer un lieu d'accompagnement, d'information, d'accueil et de soutien à la parentalité. Ce lieu réunira une crèche, un réseau d'assistantes maternelles, un lieu d'accueil enfants-parents, des ateliers d'aide à la parentalité et le service petite-enfance de la COVE. Ce projet verra le jour au premier semestre 2024.

Jessica GOUJON a reçu une demande concernant un message à afficher sur le panneau lumineux relatif à une animation au café du cours : « les cafés causeries ». Elle souhaite avoir plus d'informations avant de demander la diffusion sur le panneau. La question se pose de l'affichage des initiatives privées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h.

La secrétaire de séance	Le Maire
Anne-Marie ISAIA	Philippe BOUTEILLER